

# Programmation PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE



“ Pour donner aux citoyens, aux collectivités, aux entreprises et à l'État le pouvoir d'agir ensemble dans la même direction.”

*Ségolène Royal*

Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,  
en charge des Relations internationales sur le climat

## Mon projet énergétique pour la France

“ Je porte le projet de mener à bien la transition vers un système énergétique plus efficace et plus sobre, plus diversifié donc plus résilient. La PPE réaffirme que la réduction de la consommation d'énergie, en particulier fossile, constitue une priorité et que l'ensemble des filières énergétiques constitueront, de manière complémentaire, le mix énergétique français de demain. Ces orientations nous permettront d'atteindre nos objectifs de maintenir un très faible niveau d'émissions de gaz à effet de serre, conformément à nos engagements européens et à l'Accord de Paris, de préserver la santé humaine et l'environnement et de garantir l'accès à une énergie bon marché tout en créant de l'activité et de l'emploi en France.”

## UNE FEUILLE DE ROUTE CONSTRUITE *avec les parties prenantes*

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), instituée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie.

Pour la première fois, la France se dote d'une **stratégie énergétique globale** et décrit ses priorités pour l'ensemble des piliers de la politique énergétique et des énergies. **Les citoyens, les collectivités, les entreprises consommatrices d'énergie et les entreprises du**

**secteur de l'énergie et des transports ont été pleinement associés à l'élaboration de cette programmation** (22 ateliers, 800 participants, plus de 200 contributions écrites ou présentations, plus de 5 000 contributions lors de la consultation publique) qui a également fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Cette PPE s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale bas-carbone adoptée en octobre 2015 et constitue un outil pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat.

## MENER À BIEN LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### *de manière ambitieuse, responsable et concrète*

Atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi de transition énergétique nécessite d'engager rapidement une nouvelle dynamique.

La PPE fixe deux priorités essentielles : réduire la consommation d'énergie, notamment des énergies fossiles, et développer les énergies renouvelables. Ces orientations sans regret sont au cœur de l'évolution de notre système énergétique vers une économie bas-carbone.

Cette transition doit garantir la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité et nous conduira à développer un système énergétique plus décentralisé et plus flexible.

Pour tenir compte des incertitudes affectant aujourd'hui le monde de l'énergie, tout en visant nos objectifs pour 2030, la PPE porte sur deux périodes (2016-2018 et 2019-2023) et sera révisée à l'issue de la première période.

Au travers de la stratégie de développement de la mobilité propre, la PPE porte un accent particulier sur le domaine des transports, essentiel pour atteindre nos objectifs.

Un bilan annuel des indicateurs de la PPE sera présenté au Conseil national de la transition écologique. Cette démarche permettra d'adapter les actions aux résultats constatés.

## DÉVELOPPER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

### Les résultats de la PPE en 2023

- Réduire de **12,3%** la consommation finale d'énergie en vue d'atteindre l'objectif de -20% en 2030.
- Réduire de **22,6%** la consommation primaire d'énergies fossiles en vue d'atteindre l'objectif de -30% en 2030.

### Des moyens et des actions concrètes

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments de 15% à l'horizon 2023, et rénover énergétiquement 500 000 logements par an à compter de 2017.
- Améliorer les modalités de financement au service des actions d'efficacité énergétique (fonds de garantie, tiers financement, etc.).
- Mobiliser 3 Mds€ de la Caisse des dépôts afin de financer la rénovation des logements sociaux et des bâtiments publics.
- Renforcer le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) en réhaussant les objectifs.

### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE FOSSILE, PAR COMBUSTIBLE

Base 100 en 2012, scénario de référence



## ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### Les résultats de la PPE en 2023

- Augmenter de plus de **70%** la capacité installée des énergies renouvelables électriques et de plus de **35%** la production de chaleur renouvelable par rapport à 2014 en vue d'atteindre 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030.

### Des moyens et des actions concrètes

- Mettre en place une programmation des appels d'offres pour les énergies renouvelables électriques.
- Concrétiser et poursuivre les mesures de simplification administrative pour raccourcir les délais et réduire les coûts.
- Soutenir le développement de l'investissement participatif des citoyens et des collectivités locales dans les projets.
- Accroître la trajectoire du Fonds chaleur dès 2016 pour atteindre les objectifs 2018 et 2023, et l'élargir à de nouveaux gisements.
- Mettre en place le cadre réglementaire de soutien à l'injection du biométhane.
- Consolider d'ici fin 2016 le cadre de soutien financier de l'éolien terrestre.
- Favoriser les installations photovoltaïques au sol tout en préservant les espaces naturels et agricoles.

### TOTAL ENR ÉLECTRIQUES (puissance)



### TOTAL ENR CHALEUR (énergie)



## DÉVELOPPER LA MOBILITÉ PROPRE

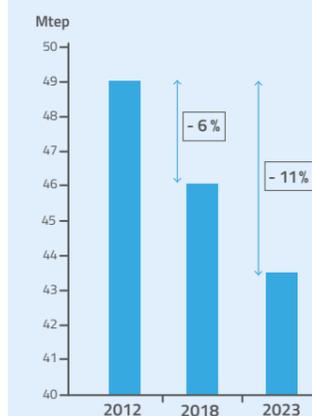
### Les résultats de la PPE en 2023

- Réduire la consommation d'énergie des transports de **11,5%**.

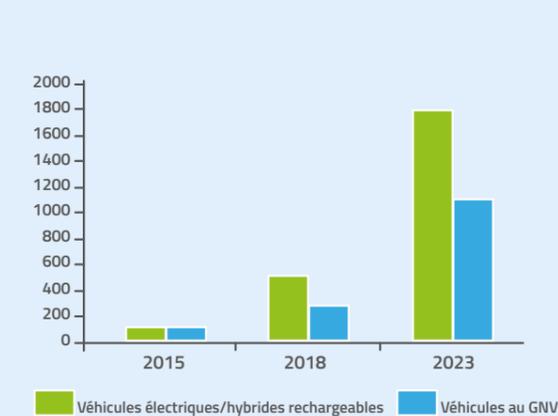
### Des moyens et des actions concrètes

- Atteindre un parc de 2,4 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables en 2023 par la poursuite des soutiens à l'achat et le développement d'un million de points de charge d'ici 2020.
- Atteindre une part de 3% des poids lourds roulant au GNV et viser une part de 20% du bioGNV dans la consommation de GNV en 2023.
- Viser un objectif d'incorporation pour les biocarburants avancés de 1,6% en 2018 et 3,4% en 2023 pour l'essence, et de 1% en 2018 et 2,3% en 2023 pour le gazole.
- Mettre en place un cadre pour faciliter la circulation des véhicules autonomes sur la voie publique, à partir du retour d'expérience des expérimentations en cours.
- Renforcer la démarche d'engagement volontaire « CO<sub>2</sub> les transporteurs s'engagent » par un dispositif de labellisation « Objectif CO<sub>2</sub> » pour le transport routier de marchandises.
- Faciliter le report modal et la mobilité propre, notamment par des actions de soutien à l'usage du vélo.

### CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DANS LES TRANSPORTS



### CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DES VÉHICULES (base 100 en 2015)



## GARANTIR LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT DANS LE RESPECT DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

### Les résultats de la PPE en 2023

- Atteindre **6 GW** d'effacements électriques.
- Maintenir les critères de sécurité d'approvisionnement en gaz et en électricité, tout en diminuant le recours aux énergies fossiles.

### Des moyens et des actions concrètes

- Ne pas autoriser de nouvelle centrale électrique au charbon non équipée de système de captage, stockage ou valorisation du CO<sub>2</sub>. Se préparer à une sortie du charbon à l'horizon 2023.
- Démarrer en janvier 2017 le mécanisme de capacité électrique afin de responsabiliser les fournisseurs d'énergie et garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité.
- Poursuivre le développement des interconnexions avec les pays voisins sous réserve d'une analyse coût-bénéfice.
- Renforcer la régulation des stockages souterrains de gaz actuel, à un coût maîtrisé, pour plus d'efficacité.
- Veiller à ce que les stocks stratégiques pétroliers soient efficacement répartis sur le territoire national, au regard des enseignements de la crise de mai 2016.
- Dans le contexte de réduction de la consommation d'énergies fossiles, l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le sol national ne constituent pas une priorité de la PPE.

## PRÉPARER LE SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE DEMAIN

### Les résultats de la PPE en 2023

- Engager des projets de stockage d'énergie sous forme hydraulique pour développer **1 à 2 GW** de capacités entre 2025 et 2030.
- Réduire la production d'électricité nucléaire de **10 à 65 TWh**.

### Des moyens et des actions concrètes

- Développer les réseaux intelligents : accompagner le passage de la phase des démonstrateurs au déploiement industriel.
- Accompagner le développement des systèmes de stockage.
- Lancer des expérimentations de soutien à l'autoproduction - autoconsommation.
- Abroger par décret en 2016 l'autorisation d'exploiter des deux réacteurs de la centrale de Fessenheim, en application du plafonnement à 63,2 GW de la capacité nucléaire.
- Décider des fermetures et des prolongations de l'exploitation au-delà de leur quatrième visite décennale de certains réacteurs, au cours de la deuxième période de la PPE, en fonction de l'évolution de la consommation d'électricité et des exportations, du développement des énergies renouvelables, des décisions de l'ASN et de l'impératif de sécurité d'approvisionnement.
- Faciliter le déploiement des réseaux de chaleur.

# UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE AU BÉNÉFICE DE TOUS

*consommateurs • entreprises • salariés • territoires*

La programmation pluriannuelle de l'énergie comporte une étude d'impact économique et sociale qui démontre les bénéfices de sa mise en œuvre par rapport à un scénario tendanciel sans PPE pour l'économie française.

Des actions spécifiques sont prévues pour accompagner les acteurs

les plus sensibles aux évolutions du secteur de l'énergie : les consommateurs en situation de précarité énergétique, les entreprises intensives en énergie et exposées à la concurrence internationale, ou encore les salariés pour lesquels un accompagnement des évolutions professionnelles est nécessaire.



## Salariés

**Avec la PPE + 283 000 emplois en 2030**

- Élaborer le plan de programmation de l'emploi et des compétences créé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.



## Entreprises

**En 2030, avec la PPE le niveau de la richesse produite par le secteur industriel sera supérieur de 0,7%**

- Préserver la compétitivité des entreprises en valorisant au mieux la flexibilité de consommation des sites industriels, et en modulant les tarifs d'utilisation du réseau public de transport pour les sites électro-intensifs.



## Consommateurs

**Une hausse du revenu disponible brut des ménages de 13 milliards d'euros en 2018 et 32 milliards d'euros en 2023**

- Lutter contre la précarité énergétique avec l'expérimentation du chèque énergie et la mise en œuvre du nouveau dispositif de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique ; avec l'objectif de réaliser une économie d'énergie de 150 TWh cumac d'ici fin 2017.

## CROISSANCE ÉCONOMIQUE

**Hausse de 1,1 pt de PIB en 2030**



## Territoires

**Donner aux territoires les moyens d'être acteurs de la transition énergétique**

- Labelliser 500 Territoires à énergie positive pour la croissance verte et les faire bénéficier d'un soutien de 250 millions d'euros du Fonds de financement de la transition énergétique.
- Mettre en œuvre les plans climat air énergie territoriaux et les schémas régionaux du climat de l'air et de l'énergie.
- Ouvrir les données des gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité, pour aider les collectivités dans leur planification en matière d'énergie.

Ministère de l'Environnement,  
de l'Énergie et de la Mer

Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris  
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER